

Date de dépôt: 28 novembre 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Stauffer : A cause de la légèreté d'un de ses membres, la confiance est rompue avec le Conseil d'Etat.

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Messieurs du Gouvernement,

Je ne vais pas ici refaire l'historique des SIG. Néanmoins, je rappelle respectueusement qu'il aura fallu plusieurs textes parlementaires, la mobilisation des médias écrits et radiotélévisés, pour qu'enfin la transparence et la vérité éclatent. Non sans mentionner que les SIG ont déposé 2 plaintes pénales contre inconnu (mais fortement dirigées contre le signataire de la présente IUE), et demandé à vous, Messieurs les Conseillers d'Etat, de me révoquer de mon poste d'administrateur des SIG, in fine pour avoir fait humblement mon travail de député et au passage dénoncé des inepties salariales.

Concernant les TPG, le député Roger Golay et moi-même avons en date du 1^{er} septembre 2006 obtenu un rendez-vous auprès de cette régie publique. Il sied de préciser que les questions que nous avons posées n'ont jamais, sur ordre du Conseiller d'état en charge des TPG, reçu de réponse officielle. Je tiens à votre disposition les courriels y relatifs.

Nous sommes revenus à la charge par le député Thierry Cerutti avec 2 IUE (IUE 456 et 457) où vous nous avez répondu, avec clarté, il faut le souligner, je cite : « C'est ainsi que l'interpellateur se trompe d'interlocuteur » sic !

Par conséquent, il apparaît que les députés que nous sommes ne peuvent obtenir réponses à leurs questions (septembre 2006) par les TPG directement pas plus que par le biais d'une IUE à votre gouvernement comme, pourtant, nous y autorise la loi. Cela est tout de même incroyable, vous en conviendrez avec moi. Je vous signale tout de même que j'ai, à la vue de vos réponses aux IUE 456 et 457, sollicité les TPG afin qu'ils répondent dans les plus brefs délais à certaines questions, vos réponses nous donnant cette légitimité.

Il va sans dire que si nous n'obtenons aucune réponse, nous serons contraints de saisir la Cour des Comptes.

Toutes ces polémiques m'ont conduit à une réflexion : Et si, dans les autres conseils d'administration, il y avait des millions de francs dilapidés à l'image des plus de 360'000 francs que touche le président des SIG pour un poste à 40%, vous conviendrez une fois de plus avec moi que vu l'attitude et la manière dont a été géré le désormais scandale des SIG et des TPG où certaines personnes ont menti à la population, je me dois de déposer la présente IUE.

Le Conseil d'Etat fait nommer des Présidents de conseils d'administration et des administrateurs ou des membres dans environ 40 sociétés publiques, notamment :

- 1. Conseil d'administration des TPG - Transports publics genevois*
- 2. Conseil de la Fondation immobilière HBM Emile Dupont*
- 3. Conseil de la Fondation immobilière HBM Emma Kammacher*
- 4. Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire*
- 5. Conseil d'administration des HUG - Hôpitaux Universitaires de Genève*
- 6. Conseil d'administration des SIG - Services industriels de Genève*
- 7. Commission consultative de l'égalité Homme-Femme SPPE*
- 8. Commission cantonale de recours en matière d'impôts cantonaux et communaux*
- 9. Conseil d'administration des cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana*
- 10. Commission administrative de la maison de retraite du Petit-Saconnex*

11. *Commission de libération conditionnelle*
12. *Commission de surveillance des professions de la santé*
13. *Commission de la pêche*
14. *Conseil d'administration de AIG - l'Aéroport International de Genève*
15. *Conseil d'administration de la FP - Fondation des Parkings*
16. *Commission cantonale de recours de Police des étrangers*
17. *Commission du Barreau*
18. *Commission administrative du centre d'intégration professionnelle*
19. *Commission cantonale des centres d'action sociale et de santé*
20. *Conseil d'administration du Fonds cantonal de compensation de l'assurance maternité*
21. *Commission de surveillance des activités médicales*
22. *Conseil de la Fondation immobilière HBM Jean Dutoit*
23. *Conseil d'administration de la Caisse publique de prêts sur gages*
24. *Conseil d'administration de la Maison de Vessy*
25. *Commission des monuments, de la nature et des sites*
26. *Conseil d'administration de la Fondation pour les terrains industriels de Genève*
27. *Commission consultative sur les questions énergétiques*
28. *Commission de la Fondation René et Kate Block*
29. *Commission cantonale pour l'intégration des personnes handicapées*
30. *Conseil d'administration de la Société téléphérique du Salève SA*
31. *Commission administrative de la fondation officielle de la jeunesse*
32. *Commission consultative de la diversité biologique*
33. *Conseil de la Fondation immobilière HBM Camille Martin*
34. *Conférence sur l'instruction publique*
35. *Conseil d'administration de la Fondation du Palais des expositions (PALEXPO)*
36. *Commission administrative des établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales*
37. *Commission de libération conditionnelle, suppléante*

La liste n'est pas exhaustive, il vous appartiendra de la compléter.

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

Question:

Quel est le montant de la rémunération de chaque Président, Vice-président et membres des bureaux des conseils d'administration, y inclus les frais, indemnités, bonus et autres revenus y relatifs, ainsi que les revenus d'autres conseils ou commissions où siègeraient ces derniers directement en lien avec leurs nominations (à l'image de Daniel Mouchet qui siège dans plus de 10 autres conseils d'administration de part sa fonction de président des SIG) ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les lois et règlements concernant les diverses commissions, conseils d'administration et conseils de fondation mentionnés par Monsieur le Député E. Stauffer prévoient que le Conseil d'Etat désigne une partie des membres y siégeant, ce qui n'implique pas que le Conseil d'Etat nomme, dans tous les cas, les présidents, ni qu'il détermine la rémunération de ces derniers.

La situation légale, réglementaire, mais aussi concrète et pratique des divers organismes cités est très variable.

Compte tenu des délais légaux extrêmement courts entre le dépôt de cette IUE et la remise de sa réponse (5 jours), le Conseil d'Etat ne peut que confirmer les informations et décisions déjà connues en la matière.

Une délégation ad hoc du Conseil d'Etat a été mise en place et travaille à ces questions. De plus, la Cour des Comptes a été saisie de cette problématique également. Le moment venu, le Grand Conseil sera tenu informé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer